

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN CONSTRUCTION :
STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

CODE : 32 53 09 U31 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER EN CONSTRUCTION : STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement a pour but d'amener l'étudiant :

- ◆ à mettre en œuvre des compétences techniques dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en construction ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En stage orienté d'insertion socioprofessionnelle :

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,
face à des situations spécifiques liées à la profession,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,
conformément aux consignes données,*

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :
 - une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
 - une description des différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

En technologie de la construction :

A partir de situations professionnelles relatives au bâtiment, au génie civil et à la voirie,

- ◆ utiliser la terminologie des techniques de construction ;
- ◆ détailler et expliquer les fonctions et la mise en œuvre d'éléments de construction ;
- ◆ utiliser une documentation spécifique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « technologie de la construction », code n° 326105U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie.

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « stage orienté d'insertion socioprofessionnelle », code n° 209001U31D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de contribuer à la réalisation de tâches décrites dans le profil professionnel du bachelier en construction ;
- ◆ de décrire, au travers d'un rapport de stage, ses activités et d'en effectuer une analyse critique mettant en évidence les liens entre sa formation et ses futures compétences professionnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité de la présentation du rapport,
- ◆ l'implication de l'étudiant dans les tâches proposées,
- ◆ le niveau d'intégration dans le milieu professionnel.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable,

*dans le cadre des finalités de la section "Bachelier en construction",
dans le respect des normes de sécurité, de l'environnement et des biens et des personnes,
en développant des compétences de communication et d'esprit critique :*

- ◆ de présenter et de justifier un projet de stage portant sur l'exécution de tâches prévues dans le profil professionnel;
- ◆ de contribuer à la réalisation de tâches décrites dans le profil professionnel du bachelier en construction ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;

- ♦ de faire preuve d'initiative, d'esprit critique, de sociabilité, d'organisation du temps de travail ;
- ♦ de rédiger et de présenter un rapport mettant en évidence les liens entre sa formation, le profil professionnel et son expérience de stage ;
- ♦ de respecter les clauses de confidentialité.

Ces éléments feront l'objet d'un contrat entre les parties concernées : étudiant - école- entreprise.

4.2. Programme pour le chargé de cours

- ♦ analyser avec l'étudiant la pertinence du projet de stage;
- ♦ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat du stage (activités professionnelles de formation) en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ♦ avaliser le choix du stage ;
- ♦ assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ♦ informer l'étudiant de ses obligations, de ses devoirs, des critères et des modalités d'évaluation;
- ♦ superviser les activités de l'étudiant et remédier à tout problème relevant des activités inhérentes au contrat de stage ;
- ♦ évaluer les activités professionnelles réalisées par l'étudiant sur base d'un rapport du tuteur de stage ;
- ♦ évaluer le rapport d'activités de l'étudiant.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Code U

7.1. Etudiant : 120 périodes

Z

7.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'intégration professionnelle du bachelier en construction	CT	I	20
Total des périodes			20